

7. La formation des professeurs de mathématiques

Le Président présente de nouveau les excuses de M. DUMARQUÉ, empêché d'assister à l'Assemblée générale et d'y présenter le rapport sur la formation des professeurs de mathématiques ; il remercie M. DEVISME qui a bien voulu préparer ce rapport et qui en donne lecture :

MES CHERS COLLÈGUES,

M. DUMARQUÉ ne pouvant assister à notre Assemblée générale, le Bureau de notre Association m'a demandé de le remplacer dans ses fonctions de rapporteur sur la question de la formation des professeurs de mathématiques.

J'avais accepté cette charge pensant recevoir un volumineux courrier qui me permettrait de glaner çà et là matière à développement. Il n'en a rien été, ce que le Bureau et moi regrettons vivement, étant donné l'importance de la question à laquelle se trouve liée actuellement celle du recrutement. Problème d'autant plus aigu que le nombre des candidats aux chaires de mathématiques est considérablement plus élevé que celui des postes disponibles, et que les points de comparaison entre licenciés de diverses Facultés, manquent complètement à l'heure actuelle, ce qui interdit l'idée d'un classement *a priori*.

A ce sujet, mon collègue et seul correspondant, M. ROBY fait remarquer

que l'on pourrait envisager une *licence unique* pour les candidats à l'enseignement, les épreuves écrites communes seraient envoyées par le Ministère, comme cela s'est déjà fait pour le Baccalauréat, la correction des épreuves écrites et les épreuves orales se feraient dans chaque Faculté suivant le régime actuel ; une liste de classement général serait dressée ensuite. Les candidats pourraient se faire maintenir sur cette liste à condition d'effectuer un stage tous les ans, ils seraient rayés d'office soit après cinq ans de liste, soit après trente ans d'âge. Chaque candidat pouvant se faire rayer à n'importe quel moment, on aurait ainsi un système de recrutement assez souple sans engagement de part ou d'autre. Mais, ainsi que le fait lui-même remarquer notre collègue, ce projet qui touche aux prérogatives des Facultés risque, de ce fait, de soulever des difficultés d'application.

Avec M. Roby, je suis tout à fait opposé à l'idée d'un concours de classement qui prendrait rapidement la forme d'une agrégation inférieure. Les lauréats de ce concours offrant des garanties sérieuses, et étant moins payés, le Ministère pourrait être amené, par raison d'économie, à réduire peu à peu le nombre des places à l'agrégation, qui serait alors réservée aux futurs professeurs de Mathématiques spéciales.

Par contre je suis en désaccord avec mon collègue lorsqu'il envisage à nouveau la scission de l'agrégation en deux, une exigible pour les classes de Spéciales et l'enseignement supérieur, l'autre pour les classes de la Sixième au Baccalauréat. La comparaison avec les agrégations de lettres et de grammaire me semble peu heureuse, le nombre de places à la future agrégation de Spéciales devant être essentiellement réduit et variable ; de plus les nouveaux agrégés seraient ou bien nommés directement en Spéciales, ce qui peut être dangereux, ou bien nommés dans les classes élémentaires qu'ils n'auraient pas préparées. Pour résoudre ce dilemme il faudrait que la nouvelle agrégation fût équivalente à l'ancienne et la seconde agrégation pour les classes du Baccalauréat serait alors considérée comme inférieure.

S'il est véritablement besoin d'une liste de classement des licenciés candidats à un poste d'enseignement, pourquoi ne pas les inviter tout simplement à concourir pour l'Agrégation, augmenter suffisamment le nombre des candidats déclarés admissibles, et adopter la liste de classement des admissibles n'ayant pas été reçus agrégés ?

Peut-être même pourrait-on se contenter des épreuves écrites, — à condition qu'elles comportent des problèmes permettant un classement — et faire les nominations dans l'ordre de classement des admissibles n'ayant pas été reçus agrégés, puis dans l'ordre de classement des candidats n'ayant pas été déclarés admissibles.

Telles sont les propositions que le Bureau et moi soumettons à votre délibération.

En ce qui concerne le stage pédagogique, je serais d'avis de lui donner une importance plus grande que n'en a la simple formalité actuelle. Il me semblerait tout particulièrement intéressant que les stagiaires suivent une même classe chez ses divers professeurs afin de comparer les réactions des mêmes élèves devant des disciplines différentes ; ce serait, je crois, une excellente préparation aux discussions mensuelles des tableaux d'honneur. A un tout autre point de vue, une inspection du candidat durant le stage pourrait être à considérer.

Au sujet de la formation des professeurs, les vœux présentés au congrès du S₃ relativement à l'enseignement scientifique portent sur l'introduction de l'histoire et de la philosophie des sciences. M. Roby préférerait l'introduction

de l'histoire des sciences au point de vue philosophique, ce changement de rédaction des vœux me semble tout à fait souhaitable. Notre collègue voudrait aussi, je cite les termes de sa lettre, « que l'on ajoutât la nécessité d'études techniques, aussi réduites qu'il sera nécessaire pour que ce soit compatible avec les autres études, mais obligatoires ». Cela pourrait se faire, pense-t-il, sous forme de stages dans un observatoire, chez un architecte, dans un service de topographie... etc., stages effectués par les candidats aux fonctions de l'enseignement pendant les vacances des années d'études, complétés plus tard par des stages analogues après la nomination.

Devant l'affaiblissement du niveau moyen des élèves il est évidemment intéressant de réagir en influant sur la qualité des maîtres, mais je remarquerai, en me gardant bien de conclure, que l'application de la réforme envisagée demandant plusieurs années, elle atteindra justement les élèves que nous avons actuellement entre nos mains.

Si je ne conclus pas, je termine tout de même, en souhaitant que la discussion permette le vote d'un vœu qui soit profitable à l'enseignement des mathématiques.

Pour faciliter la discussion, l'Assemblée générale décide, sur la proposition du Président, d'examiner d'abord le recrutement des professeurs licenciés, puis les propositions de la Commission du S₃ concernant la formation générale des professeurs de l'enseignement scientifique.

1. Recrutement des professeurs licenciés. — M. BARBOTTE est d'avis que nous devons nous efforcer d'améliorer les conditions dans lesquelles s'opère actuellement le choix parmi les licenciés candidats à un poste d'enseignement.

M. GROS est partisan de la publication, après les épreuves orales de l'agrégation et à la suite de la liste de classement des agrégés, de la liste complète de classement des admissibles ; les licenciés candidats à un poste d'enseignement seraient nommés dans l'ordre de cette liste. C'est d'ailleurs en fait ce qui se passe dans la pratique, et même actuellement la liste des admissibles n'est pas épuisée par les nominations.

M. ROBY trouve la question très complexe : s'il y a pour l'instant pléthore de candidatures pour certaines disciplines, cela n'est pas pour d'autres, et peut-être cette affluence n'est-elle que temporaire. D'autre part, la liste de classement des licenciés à la suite du concours envisagé par le S₃ serait-elle valable pour une année, ou le rang obtenu au classement serait-il définitif ?

M. BARBOTTE se demande si les non-admissibles à l'agrégation pourraient être utilement classés à la suite des épreuves écrites : il arrive que les problèmes proposés sont parfois d'une telle difficulté que le fait d'être très vite arrêté n'a rien de redhibitoire. Il souhaiterait un stage plus long, et une inspection durant celui-ci.

Le Président fait observer que les propositions soumises par le Rapporteur à l'Assemblée générale soulignent la nécessité, pour obtenir un classement à la suite des seules épreuves écrites, de proposer des problèmes permettant ce classement.

M. HENNEQUIN fait remarquer que les licenciés candidats à un poste d'enseignement sont tout d'abord délégués et inspectés au cours de cette délégation : ils sont ainsi jugés sur leur valeur pédagogique avant d'être définitivement nommés.

M. FAURÉ fait toutes réserves sur le classement des candidats à un poste d'enseignement d'après les épreuves écrites de l'agrégation qui font une trop grande place aux matières de la licence : il faudrait augmenter l'importance des matières se rapportant plus immédiatement aux programmes de l'enseignement secondaire.

M. ADLER souhaiterait, pour les mathématiques, une réduction du nombre des licenciés reçus chaque année : il propose d'obliger les candidats à la Licence à subir les épreuves du concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure, après avoir suivi une classe de Mathématiques Spéciales.

MM. CAIRE, FAURÉ, PÉTRUS, protestent contre les propositions de M. ADLER. M. PÉTRUS ne voit pas la nécessité d'augmenter encore l'encombrement actuel des classes de Spéciales.

M. GROS s'élève contre l'institution d'un nouvel examen pour le classement des candidats à un poste d'enseignement, examen qui se transformerait en une sorte de sous-agrégation et inciterait l'Administration à diminuer le nombre des agrégés.

M. ROBY voudrait augmenter l'importance du stage, voir tenir compte des notes du directeur du stage et d'un inspecteur d'académie qui inspecterait le candidat, cet inspecteur, pour être spécialisé, pouvant être désigné pour un groupe d'Académies.

M. GROS approuve les propositions de M. ROBY, mais M. HENNEQUIN fait observer la difficulté qu'il y aurait à comparer les notes des différents directeurs de stage.

Le Président constate l'opposition de l'Assemblée générale à l'institution d'un nouvel examen, et son désir de ne pas limiter à des seules épreuves écrites le recrutement des professeurs. Il croit que le premier alinéa des propositions du rapport de M. DEVISME répond aux desiderata de l'Assemblée, qui en effet, s'y rallie après quelques modifications, et décide d'écarter les propositions de la Commission du S₃ pour le quatrième paragraphe relatif au recrutement des professeurs et de les remplacer par les suivants :

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS :

4° *S'il est besoin d'une liste de classement des licenciés candidats à un poste d'enseignement, les inviter à concourir pour l'agrégation, augmenter le nombre des candidats déclarés admissibles suivant le nombre d'agrégés et de non-agrégés à pourvoir et adopter la liste de classement des admissibles n'ayant pas été reçus agrégés.*

2° **Formation des professeurs.** — Le Président donne lecture des propositions de la Commission du S₃ :

Tout candidat à une fonction d'enseignement scientifique doit faire preuve d'une formation générale préalable fondée à la fois sur les sciences mathé-

matiques et expérimentales et faisant une place à la culture philosophique. Les épreuves conférant l'aptitude à l'enseignement devront, dans un délai à déterminer, faire une place à l'histoire et à la philosophie des sciences.

M. ADLER constate que ces propositions ne sont pas à réalisation immédiate, mais visent à établir un édifice idéal dont on essaierait de se rapprocher en réalité.

M. MAROTTE demande ce qu'il faut entendre au juste par « culture philosophique » et par « histoire des sciences ».

M. ROBY s'élève contre la création d'un nouveau certificat ; il pense qu'on pourrait profiter des conférences pédagogiques préparatoires à l'Agrégation pour en consacrer quelques-unes à l'histoire et à la philosophie des sciences.

M. BARBOTTE propose plutôt « Histoire philosophique des sciences ».

M. GOULIN rappelle le ridicule de l'ancienne épreuve de pédagogie et de méthodologie mathématique qu'il a connue au concours de l'agrégation de mathématiques.

Le Président constate que l'Assemblée générale tout entière est opposée à tout examen concernant la culture philosophique, l'histoire ou la philosophie des sciences ; il souligne que les propositions de la Commission du S₃ envisageant d'ailleurs non pas une seule épreuve, mais deux nouvelles épreuves puisque le premier alinéa exige de tout candidat à une fonction d'enseignement scientifique la preuve de la culture philosophique, acquise au cours d'une formation générale, et que le deuxième alinéa demande que les épreuves conférant l'aptitude à l'enseignement fassent une place à l'histoire et à la philosophie des sciences.

Puis après une courte discussion, l'Assemblée générale décide de modifier les propositions de la Commission du S₃ et adopte les suivantes :

FORMATION GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE. — *Tout candidat à une fonction d'enseignement scientifique doit avoir reçu une formation générale préalable fondée sur les sciences mathématiques et expérimentales, et faisant une place, dans un délai à déterminer, à l'histoire et à la philosophie des sciences.*